

qui l'empêche de jouir de ces droits. Et ces vrais droits, les citoyens en jouiront seulement à condition que nous mettions au service de la population le pouvoir économique, qui domine tous les autres. Inutile d'exercer d'autres pouvoirs sans le pouvoir économique. Alors, battons-nous, et réclamons le pouvoir économique. Et quand nous l'aurons obtenu, nous aurons les pouvoirs politique, linguistique, ethnique, bref, tous les pouvoirs.

J'aurais encore bien des choses à dire, mais vu qu'il y en a d'autres qui veulent prendre la parole, je me contenterai des quelques observations que je viens de faire.

[Traduction]

**M. Chas L. Caccia (Davenport):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le député d'Athabasca (M. Yewchuk) d'avoir choisi ce sujet pour le débat d'aujourd'hui, même si sa motion est rédigée en termes si partisans...

**Une voix:** Tout comme le discours du ministre.

**M. Caccia:** ... qu'elle n'ajoute rien à une approche impartiale, lucide et objective du sujet de son choix. Il est, à mon avis, important de noter que le débat d'aujourd'hui s'est déroulé jusqu'ici en anglais et en français, et non en ojibway, en italien, en polonais, en ukrainien, en grec ou en portugais. C'est assez significatif. Si le député avait parlé en ukrainien en faisant ses remarques préliminaires, si le ministre d'État (M. Haidasz) lui avait répondu en polonais et avait été suivi par un autre député parlant juif et ensuite par moi en italien, peut-être serions-nous vraiment dans le vent du multiculturalisme. Il n'en demeure pas moins que nous nous adressons les uns aux autres dans ce débat aujourd'hui ou en anglais ou en français et que c'est une chose qui me frappe comme étant une réalité qui nous préoccupe tous et au sujet de laquelle nous tirons probablement des conclusions différentes et qui, néanmoins, pourraient faire également l'objet d'une analyse plus approfondie.

Ce débat soulève plusieurs autres questions. Il soulève la question du rôle de l'État dans l'établissement de la politique culturelle du pays. Est-il de renforcer et d'encourager la conservation d'identités traduites par l'expression «mosaïque», ou est-il de renforcer et d'encourager l'intégration des individus dans la nouvelle société qui aboutira, en fin de compte, au fameux creuset? Cela consiste-t-il également à tenir compte de l'unité nationale et des dénominateurs communs qui transcendent les différences, cela étant une troisième possibilité qui s'ajoute aux deux autres?

Ce débat soulève une autre question, à mon avis, à savoir s'il est bon d'adopter une politique distincte, d'établir une distinction entre la politique multiculturelle d'une part et les autres politiques culturelles de l'État, ou une distinction entre les deux, c'est-à-dire que le secrétaire d'État (M. Faulkner) mettrait en application une politique destinée aux francophones et aux anglophones et une autre politique concernant tous les autres groupes. Est-ce là ce que nous aimerions envisager? J'aimerais le faire et également envisager les conséquences éventuelles de cette politique à long terme.

Une autre question qui me vient à l'esprit, bien entendu, est une question qui a été soulevée par de nombreux autres orateurs, à savoir, croyons-nous en un canadienisme «à trait d'union», comme un Italo-Canadien anglophone, ou encore un Grec canadien francophone, ou un Arménien canadien anglophone, et ainsi de suite? Quel sens cela a-t-il et quelles seront les conséquences d'un tel modus vivendi?

### Multiculturalisme

Ce sont là des questions fort intrigantes, mais je ne devrais pas me féliciter du fait que je les pose. Néanmoins, elles découlent de la motion à l'étude. Je n'ai pas les réponses bien entendu, mais je pense qu'il y a plus à dire à ce sujet que ce que comporte la motion ainsi formulée, dans les termes plutôt sectaires qu'emploie le député d'Athabasca. C'est là une question très importante et très grave que l'on ne peut pas évaluer en fonction de la valeur réelle des cultures. C'est pour cette raison que lorsque le ministre d'État a annoncé qu'un conseil serait créé et nous en a donné la composition, j'ai pensé que cela était très important car on vient de créer un organisme qui pourra peut-être fournir une partie des réponses à ces questions qui ne peuvent pas être résolues en un après-midi de discussions. Par exemple, voici certaines des questions qui devraient donner lieu à des délibérations: quelle orientation l'État doit-il prendre dans le cadre de l'expérience canadienne et, si l'on doit établir un équilibre entre l'identité et l'intégration, de quel genre d'équilibre doit-il s'agir? Quel est le rôle du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des gouvernements municipaux?

Dans son exposé le député d'Athabasca a soulevé certaines questions dont quelques-unes relèvent entièrement des gouvernements provinciaux, comme par exemple l'enseignement d'autres langues dans les écoles secondaires. Les provinces appliquent des normes et des programmes différents. Une autre question se pose: quel est le rôle des organismes bénévoles. La suivante a un rapport avec la précédente: Le multiculturalisme devrait-il demeurer un élément distinct de la politique culturelle du Canada? Un autre domaine qui devrait faire l'objet d'une étude m'intrigue beaucoup: qu'est-ce que les deuxième, troisième et quatrième générations de Canadiens attendent du multiculturalisme et que signifie-t-il pour la jeunesse, pour ceux qui appliqueront probablement certaines des idées qui sont maintenant en train de prendre forme? Lorsqu'il existe plus d'une façon d'aborder une question, les réponses sont multiples et les conflits sont parfois tels qu'il est assez difficile d'en venir à une conclusion quant aux espérances de chacun. Il est évident que les espérances de la première génération de Canadiens qui ont voulu obtenir la citoyenneté canadienne diffèrent dans une assez large mesure de celles des Canadiens de la deuxième, troisième ou quatrième générations.

● (1700)

La perception du pays et les ambitions sont diverses à la suite de l'expérience vécue par chaque génération. C'est pourquoi je trouve assez déplorable que l'on fasse des programmes culturels une question de gros sous ou, pire encore, qu'on les compare aux dépenses consacrées à l'exécution de la loi sur les langues officielles, comme l'a fait il y a quelques semaines le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). On lui a posé cette question à la Chambre, et le fait de comparer les deux m'a frappé comme étant de la politique mesquine. Ce n'est vraiment pas la façon d'aborder ces deux questions.

Il est évident que le bilinguisme est une politique fortement appuyée que tous les groupes culturels de ce pays accueillent avec beaucoup d'enthousiasme, parce qu'à travers la politique du bilinguisme, nous entrevoyons une voie, un moyen d'arriver à la reconnaissance d'une société multiculturelle. Ainsi, il est très injuste de comparer ces deux questions l'une à l'autre. En fait, l'une mène vers l'autre. Elles se complètent. De la politique du bilinguisme découle le concept multiculturel. L'histoire le prouve, car, sauf erreur, lorsque la Commission fut instituée, elle était bilingue et biculturelle. Au cours des années, on a décou-